



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

CABINET DU PRÉSIDENT

N° 041/UL/CP/2023

Lomé, le 28 FEV 2023

Le Président

à

Monsieur le Ministre de
l'Economie et des finances

LOME

**Objet : compte rendu sur les avances sur salaire et
mise à disposition des fonds non recouverts**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, dans le cadre de la mise en œuvre du mandat social au profit des fonctionnaires et assimilés relevant de l'administration générale et des établissements publics autonomes, le Chef de l'État, dans son adresse à la nation de décembre 2021, a pris une mesure exceptionnelle aux fins d'octroyer une avance d'un mois de salaire, remboursable en 12 mensualités, à chaque agent. L'Université de Lomé, dans le feu de l'action Gouvernementale, a déboursé un montant total de **six cent dix-huit millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante (618 894 250) FCFA** pour opérationnaliser cette mesure.

Dans la recherche permanente du mieux-être des agents de l'administration publique aux fins de les soulager davantage, le Chef de l'État a décidé la suspension des remboursements après quatre (4) mois de prélèvement.

Cette situation, créant un déficit de **quatre cent dix millions quatre cent soixante-treize mille neuf cent soixante (410 473 960) FCFA** sur la trésorerie de l'Université de Lomé, pèse énormément sur le budget de fonctionnement en particulier sur les lignes réservées aux avancements salariaux en lien avec les inscriptions sur les listes d'aptitude aux différentes fonctions du CAMES.

Je voudrais solliciter la mise à disposition des fonds non recouverts pour régler cette tension budgétaire et permettre l'exécution pleine des lignes.

Comptant sur l'attention toute particulière qu'il vous plaira de réserver à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



[Signature]
Professeur Dodzi Komla **KOKOROKO**

SITUATION DE L'AVANCE SUR SALAIRE

N° OP	Gestion	Date d'imputation	Montant	Bénéficiaire
34	2021	31/12/2021	14 014 255	Divers créanciers BIA
35	2021	31/12/2021	72 663 773	Divers créanciers BTCI
36	2021	31/12/2021	32 227 173	Divers créanciers UTB
37	2021	31/12/2021	16 828 884	Divers créanciers BAT
38	2021	31/12/2021	384 704	Divers créanciers BSIC
39	2021	31/12/2021	206 231 976	Divers créanciers ORABANK
40	2021	31/12/2021	9 546 313	Divers créanciers CCP
41	2021	31/12/2021	183 422 323	Divers créanciers ECOBANK
42	2021	31/12/2021	5 373 990	Divers créanciers SIAB
43	2021	31/12/2021	33 552 051	Divers créanciers SUNU BANK
44	2021	31/12/2021	572 716	Divers créanciers NSIA BANK
45	2021	31/12/2021	1 372 352	Divers créanciers CORIS BANK
46	2021	31/12/2021	9 424 780	Divers créanciers MUTO
47	2021	31/12/2021	32 766 984	Divers créanciers BOA
48	2021	31/12/2021	417 680	Divers créanciers ORABANK CAAT
49	2021	31/12/2021	94 296	Divers créanciers SUNU BANK CAAT
			618 894 250	

AMORTISSEMENT PARTIEL DE L'AVANCE SUR SALAIRE

N° mandat	Gestion	Date d'imputation	Montant HT	Bénéficiaire
117	2022	20/01/2022	52 210 994	Agent Comptable
260	2022	07/02/2022	51 812 574	Agent Comptable
385	2022	25/03/2022	52 565 537	Agent Comptable
521	2022	08/04/2022	51 831 185	Agent Comptable
			208 420 290	

Reste à rembourser	410 473 960
-------------------------------	--------------------